Image not found or type unknown

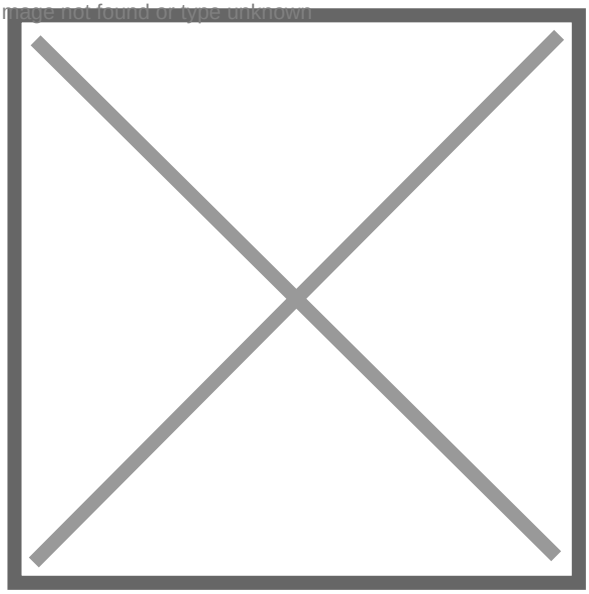

Probleme entre mes horaires reelles et ce que compte la direction

Par **reideen**, le **28/04/2008** à **16:08**

bonjour, je souhaite une information. Sur mon contrat de travail est indiqué le nombre d'heures par mois que je fais, sans précisions ou détails sur mes horaires. Il y a un système de pointage là ou je travaille. Nous n'avons pas de convention collective. la DG a t-elle le droit de toucher (modifier) aux horaires de début de poste? exemple: je pointe a 8h50, mon horaire de début de poste normal est de 9h. peut elle ne pas me compter les 10 minutes, ou plus qd je pointe avt l'heure alors que je travaille? merci de votre reponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés